

# La pension de réversion au régime général au fil des générations

**Alessandra Di Porto  
Nassima Ghernaout**  
Direction Statistiques, prospectives et recherche, Cnav

Présentation de l'article paru dans *Retraite et société*, n° 83

## Objectifs

- Prévoir l'évolution de la part de femmes bénéficiant d'une pension de réversion au régime général
- Analyser l'effet de l'amélioration des carrières féminines sur la pension de réversion

## Méthodologie

- prise en compte de l'effet des carrières
- neutralisation des effets démographiques, taux de mariage et espérance de vie
- utilisation du modèle de microsimulation dynamique de la Cnav : Prisme

## Résultats

D'après les projections effectuées jusqu'en 2070, il semblerait que la diminution de la part des bénéficiaires de la réversion ne soit pas due à l'amélioration des carrières féminines, mais au seul effet des changements démographiques prévus

# Généralités sur la pension de réversion

- Dispositif créé en 1945
- Fondé sur un modèle où l'homme, assure les ressources financières du foyer et la femme les tâches domestiques
- La pension de réversion a permis de subvenir aux besoins des femmes veuves qui risquaient de se trouver sans moyens financiers
- En 2016, **93 % des bénéficiaires sont des femmes**. En moyenne, elles :
  - ont une longévité supérieure aux hommes,
  - sont deux à trois ans plus jeunes que leurs conjoints,
  - ont une participation moindre au marché du travail, et
  - ont des revenus moins élevés.
- Les assurés qui vivent en concubinage ou pacsés n'ont pas le droit à la retraite de réversion
- Le montant de la pension de réversion devient définitif lorsque l'assuré survivant a liquidé l'ensemble de ses droits à retraite. Sinon, il peut être révisé chaque année.

# Quelques mécanismes au sujet de la réversion

## Qu'est-ce que c'est ?

En cas de veuvage, la pension de réversion permet au conjoint survivant d'un couple marié de bénéficier d'une part de la pension de droit propre du conjoint décédé.

## Quel % représente-t-elle ?

La pension de réversion représente 54 % du montant de pension de base que l'assuré décédé percevait ou aurait pu percevoir. Elle peut être portée à 60 % sous certaines conditions. Certaines majorations peuvent être appliquées (enfants).

## 3 conditions d'attribution :

- âge, au moins 55 ans
- mariage, sans condition de durée
- ressources

## Attribution selon ressources :

- pension entière
- pension écrêtée
- pas d'attribution

Une augmentation des ressources personnelles donne lieu à une réduction de la réversion

# La condition des femmes

Depuis l'après-guerre, le taux d'activité des femmes a augmenté au fil des générations. Selon l'Insee, la part des femmes au foyer âgées entre 20 et 59 ans est passée de 24 % à 14 % entre 1991 et 2011.

↳ Augmentation des ressources personnelles des femmes

En 2010 → Les femmes = 1,8 fois plus de temps consacré au travail domestique  
→ Les hommes = 1,5 fois plus de temps consacré au travail professionnel

En 2011 → Les femmes = 36 % des revenus du couple  
→ Les hommes = 64 % des revenus du couple

## Autres inégalités actuelles :

- taux d'activité plus faibles
- salaires horaires moindres
- travail à temps partiel plus courant...

# Les évolutions de la pension de réversion liées au travail

Femmes plus actives  
et mieux rémunérées



Elles perçoivent des droits directs de plus en plus élevés.  
Elles dépassent plus souvent le plafond de ressources.



Les titulaires d'une retraite de droit dérivé diminue au fil  
des générations.

Facteurs ayant un effet sur la réversion :

- augmentation des ressources pour les femmes
- diminution du taux de mariage
- l'allongement de l'espérance de vie pour les femmes et les hommes
- le rapprochement des espérances de vie masculine et féminine
- diminution de l'écart d'âge entre conjoints...

# Comparaison de scénarios

Scénarios comparés :

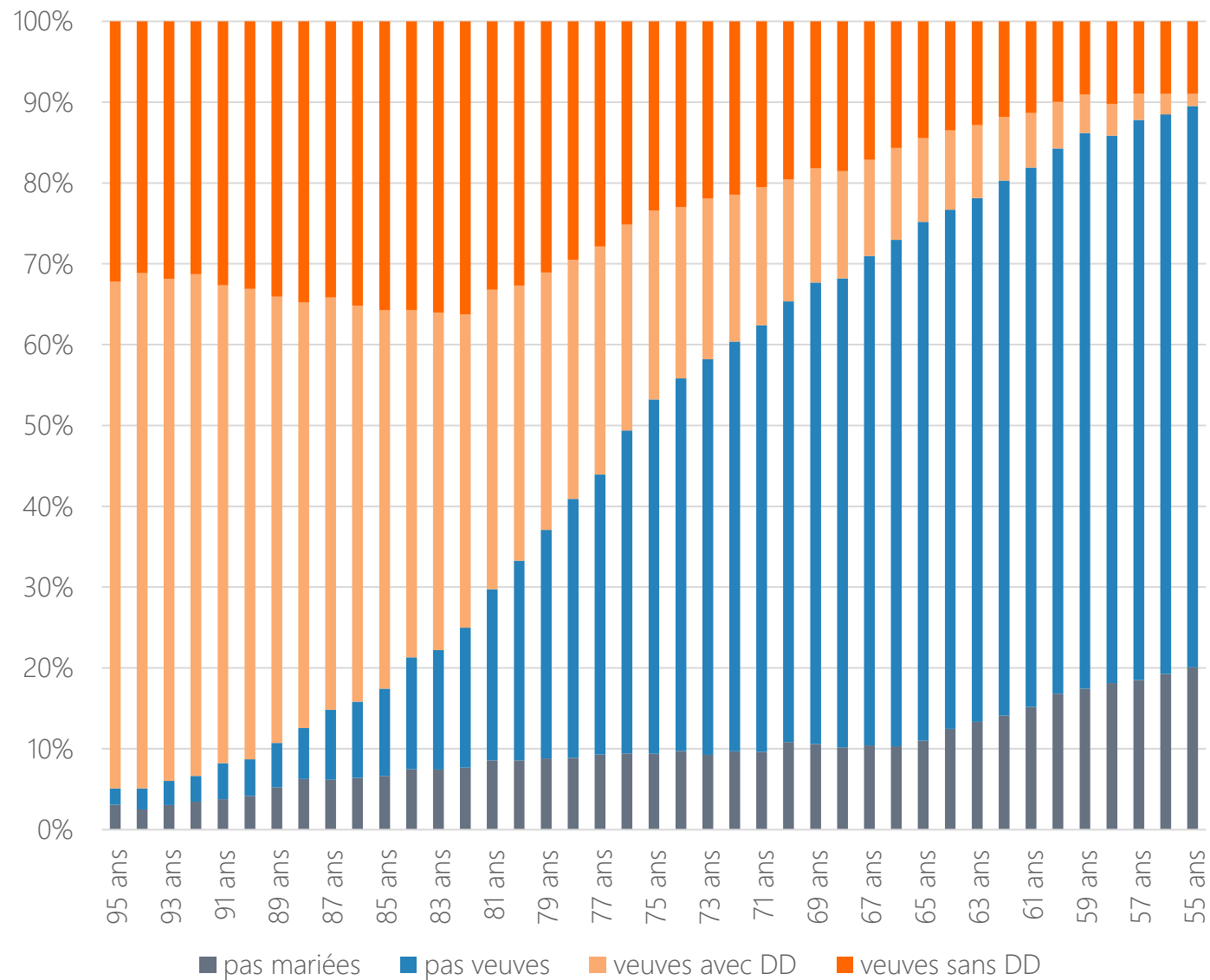
- « scénario de base », projections de la Commission des comptes de la Sécurité sociale et du Conseil d'orientation des retraites
- le taux de mariage n'évolue plus
- la mortalité n'évolue plus
- ni le taux de mariage, ni la mortalité n'évoluent

**Tableau 1 > Nombre de pensions de réversion servies par la Cnav en 2016**

	Hommes	Femmes	Total
Nombre de bénéficiaires (stock)	198 743	2 622 437	2 821 180
Masses des prestations (millions d'€ 2016)	499	9 836	10 335
Pension mensuelle du stock (€ 2016)	209	313	306

Représentent 20 % des dépenses de droit direct pour les femmes. Correspond à **300 € bruts mensuels**.

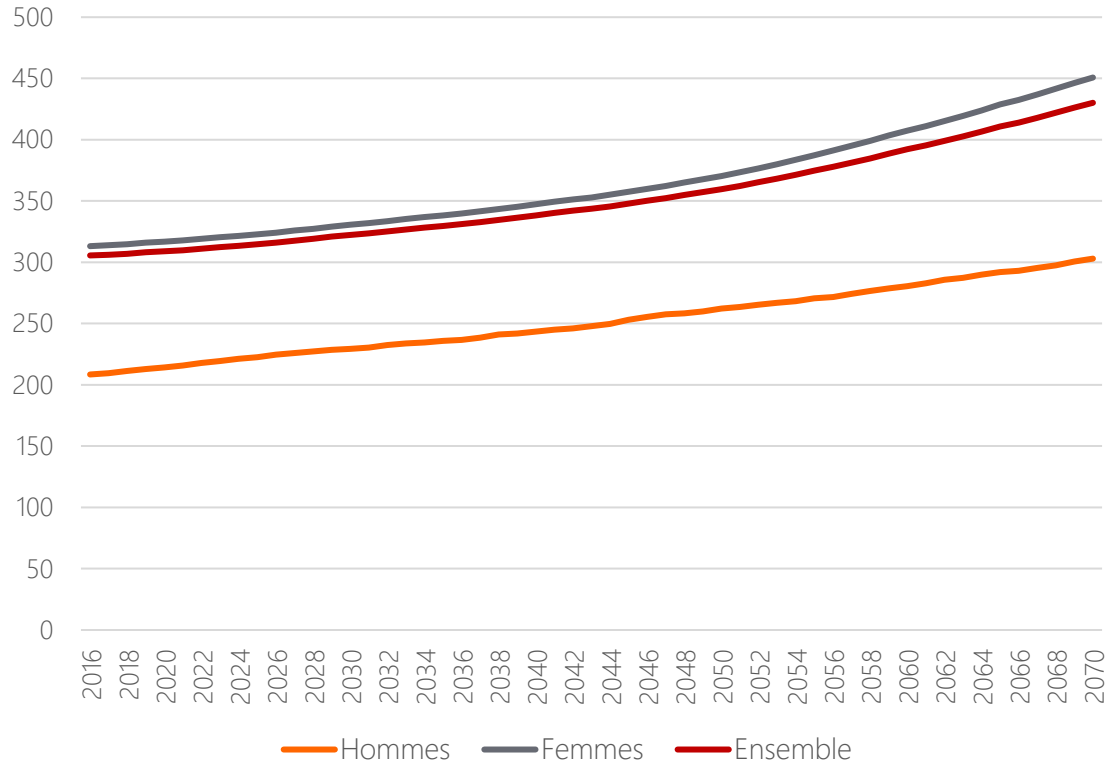
# Situation familiale des femmes en 2016



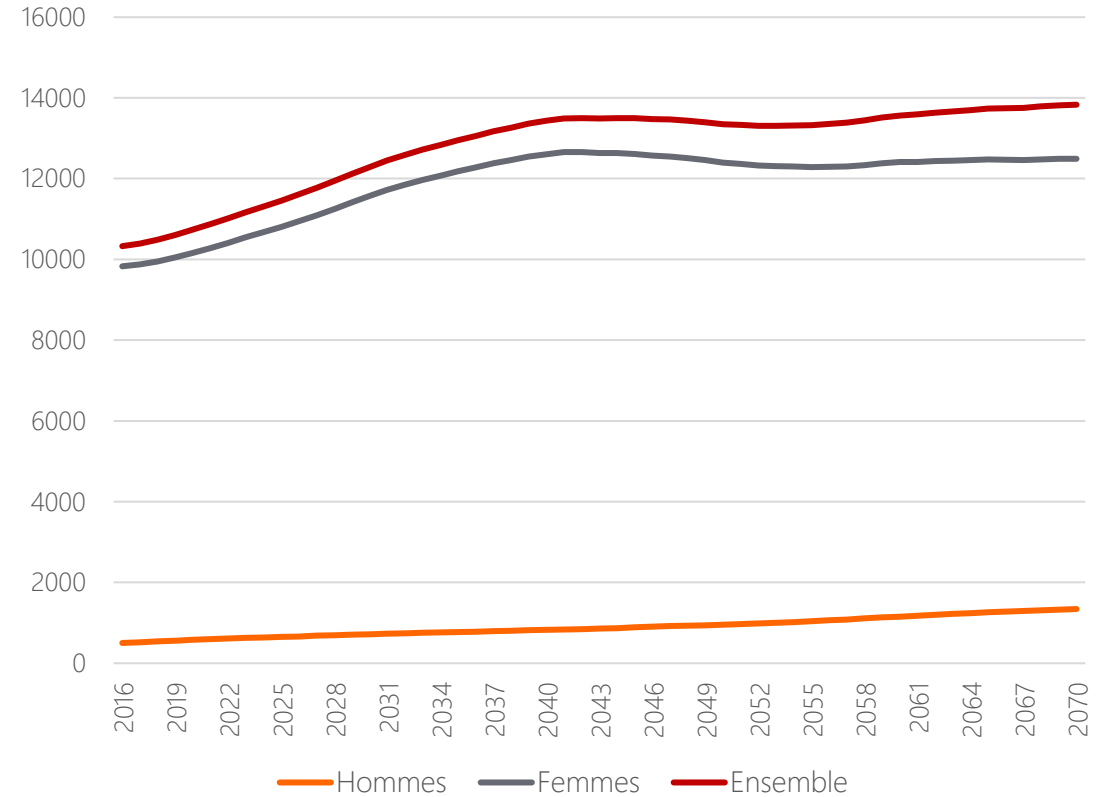
Lecture : en 2016, parmi les femmes de la génération 1946, qui ont donc 70 ans cette année-là, 10,8 % ne sont pas mariées, 54,5 % sont mariées et leur conjoint est toujours en vie, 15,1% sont veuves et bénéficient d'un droit dérivé, et 19,5 % sont veuves mais ne bénéficient pas d'une retraite de réversion au régime général.  
 Source : Cnav, modèle Prisme – module réversion. Champ : femmes en vie en 2016.



# Evolution du montant de la réversion moyenne

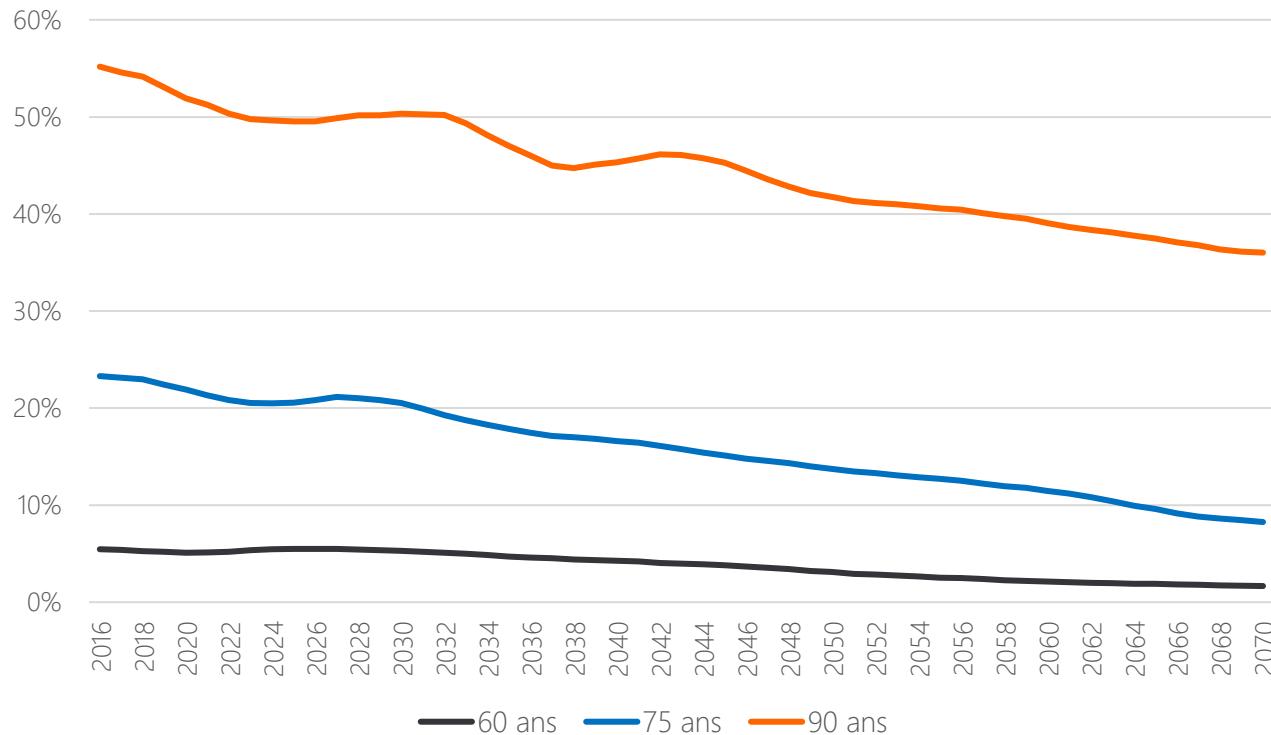


Au début des années 2040, la diminution du nombre de pensions de réversion compense l'augmentation de la pension de réversion moyenne au régime général.



Les dépenses des pensions de réversion du régime général augmentent jusqu'au début des années 2040. Cette hausse est liée au vieillissement de la population issue du baby-boom. 2,6 millions de femmes veuves en 2016, plus de 3 millions en 2040.

# Proportion des femmes bénéficiaires



La proportions de femmes titulaires d'une pension de réversion par rapport au nombre total de femmes encore en vie est calculée à 60 ans, à 75 ans et à 90 ans. Le nombre de bénéficiaires diminue au fil des générations de par l'amélioration des carrières des femmes ou des facteurs démographiques.

Pour rappel : en 2016, l'âge moyen de la réversion étant de 72,6 ans

Certaines femmes ne bénéficient pas d'une pension de réversion, parce que :

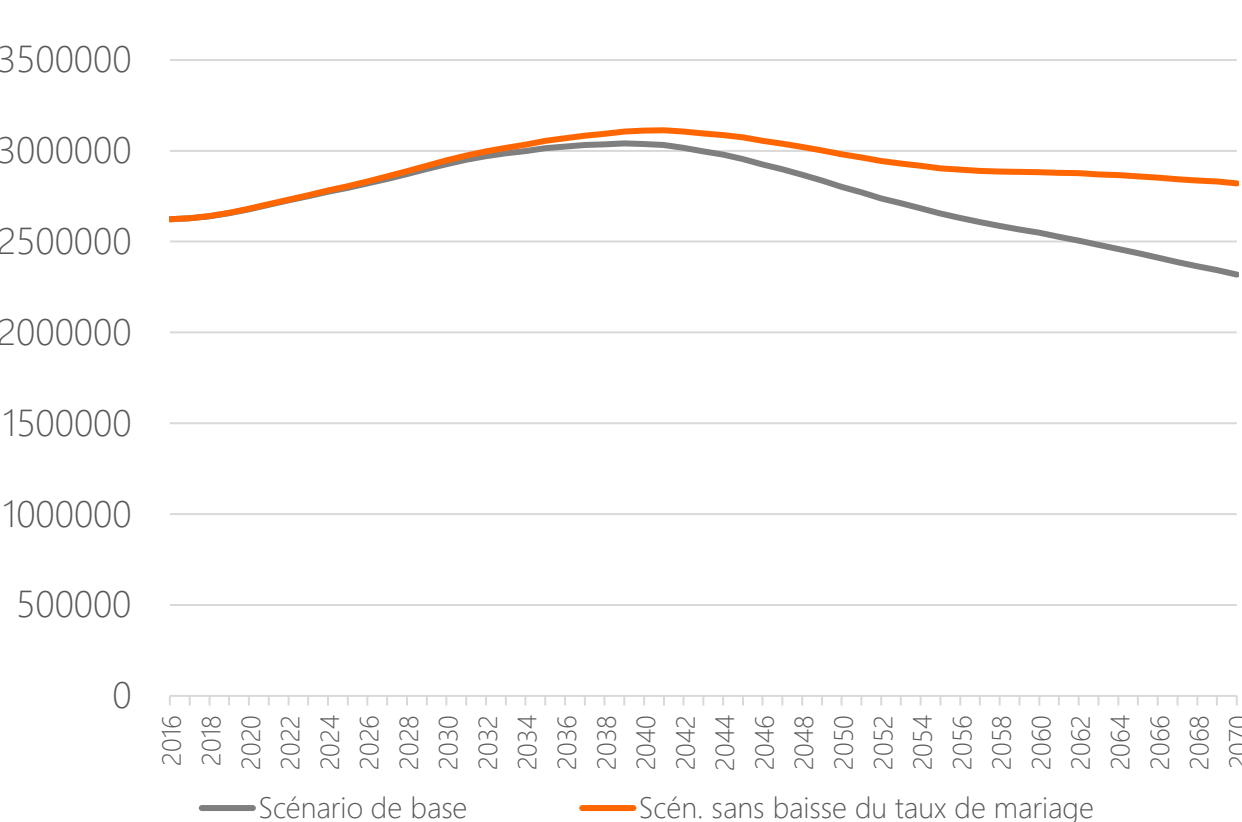
- elles sont célibataires,
- elles sont en couple mais non mariées (concubinage ou Pacs),
- elles ne sont pas veuves (conjoint n'est pas décédé),
- leur conjoint n'avait pas validé de droits au régime général,
- la condition de ressources a entraîné un écrêtement total de la pension de réversion.

Environ 2/3 des femmes veuves de 60 ans (nées en 1956), dont le conjoint décédé avait des droits à l'assurance vieillesse, ne perçoivent pas de retraite de réversion.

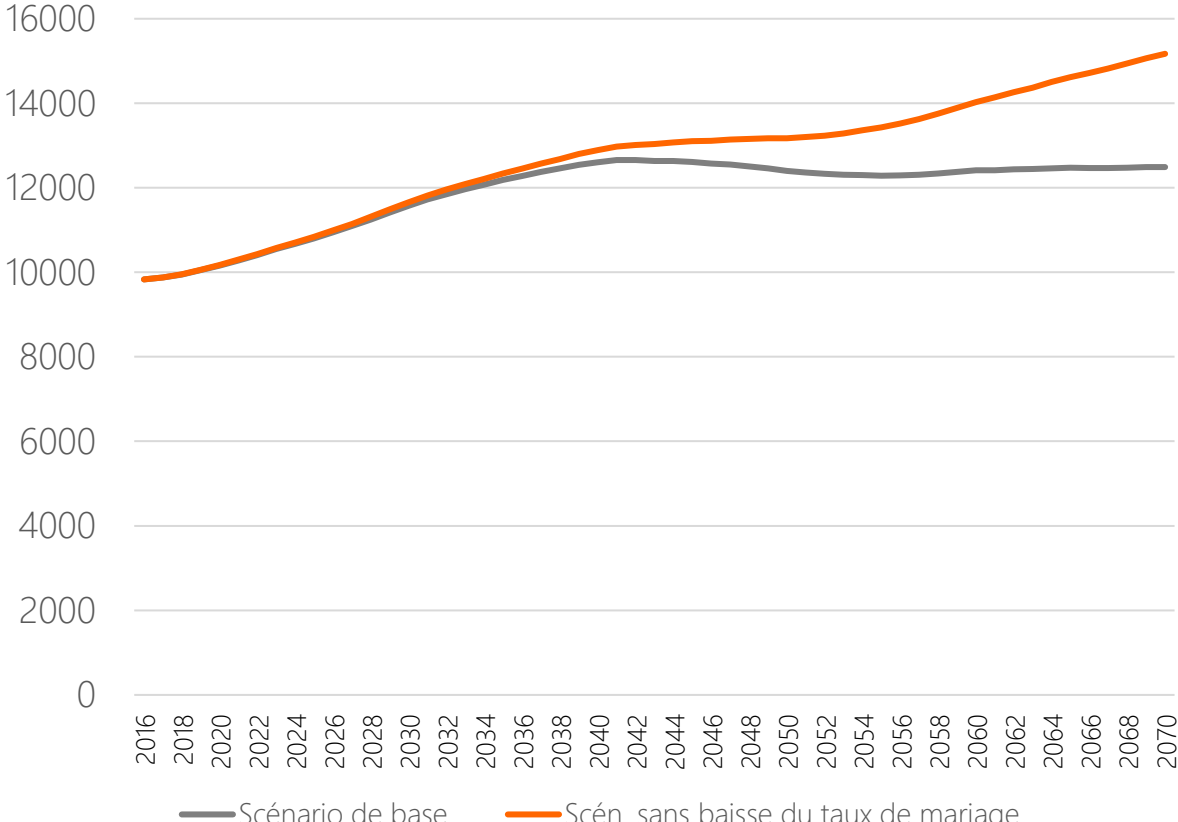
# Scénario sans diminution du taux de mariage

Afin de neutraliser l'effet de la diminution des taux de mariage par génération, un scénario où le taux de mariage est maintenu à 80 % à partir de la génération 1964 est comparé au scénario de base.

Effectif des prestataires femmes



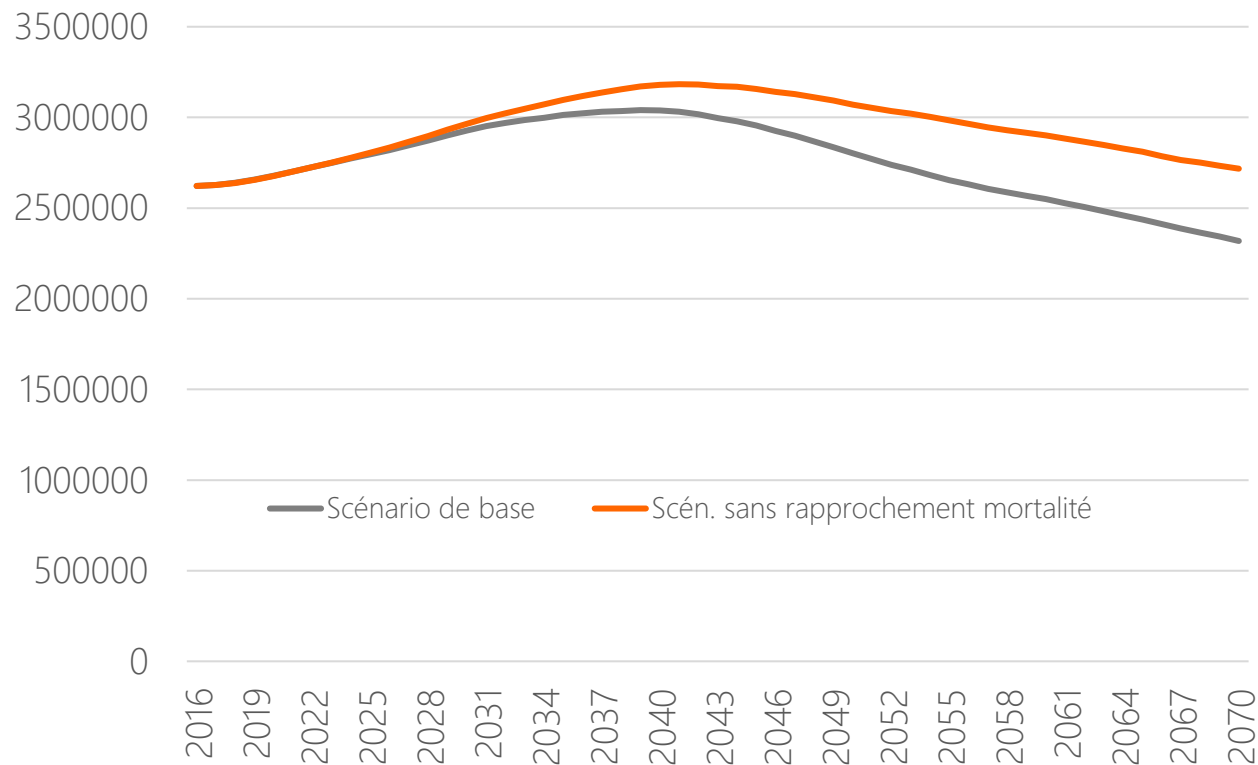
Dépenses de prestations de réversion (M€2016)



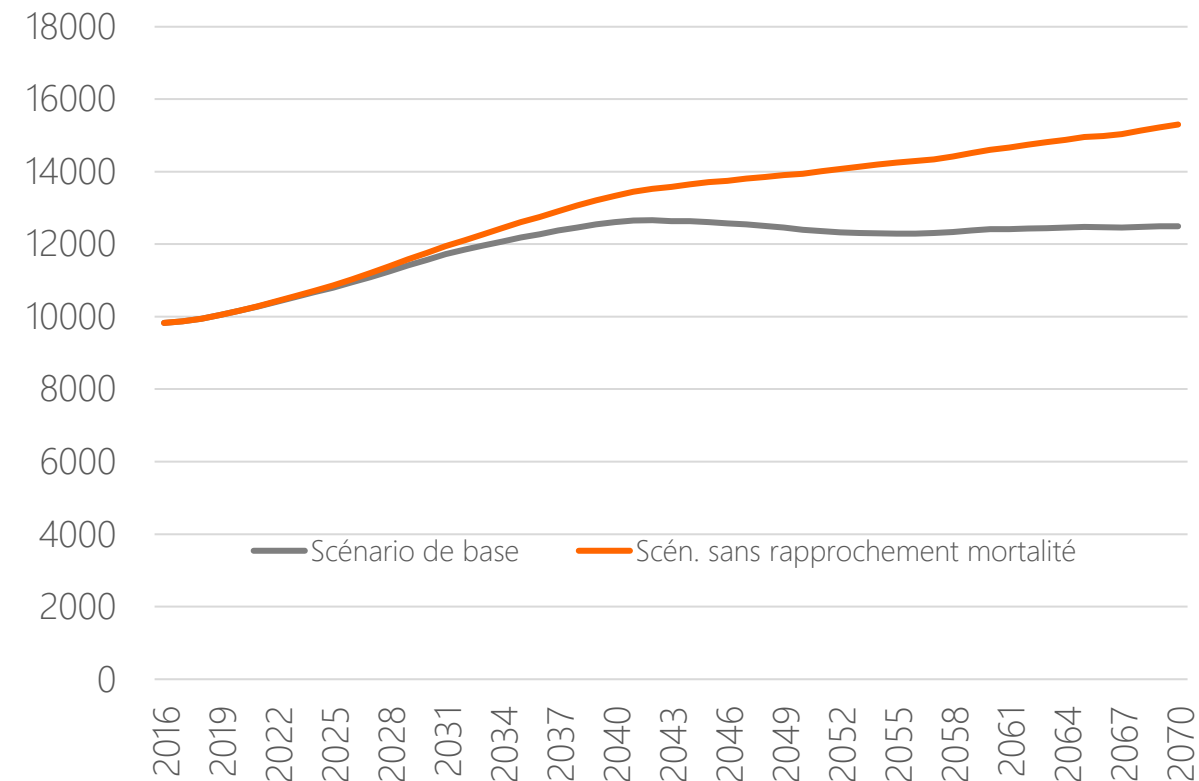
# Scénario sans évolution de la mortalité

Afin de neutraliser l'effet de l'augmentation de l'espérance de vie à 60 ans pour les hommes comme pour les femmes, ainsi qu'une réduction de l'écart entre les genres, un scénario où l'espérance de vie demeure constante est comparé au scénario de base

Effectif des prestataires femmes



Dépenses de prestations de réversion (M€2016)

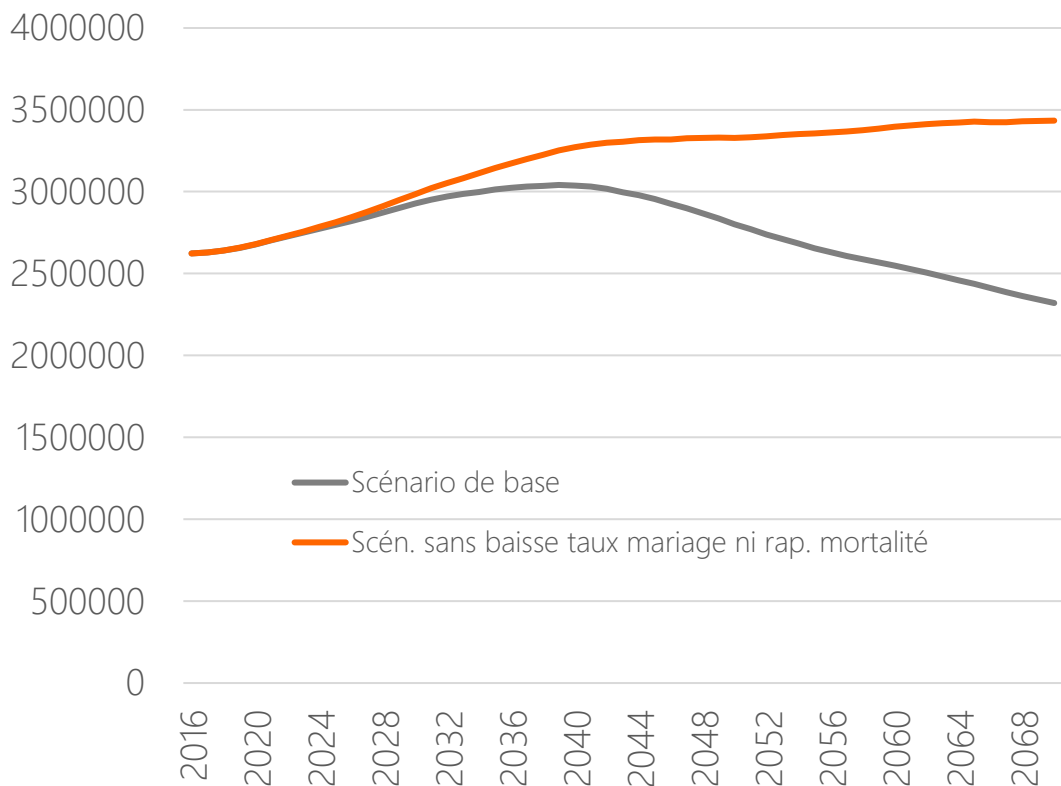


Le nombre de veuves étant plus important dans ce scénario où la mortalité ne diminue pas, le pourcentage de bénéficiaires d'un droit dérivé serait plus élevé, quel que soit l'âge.

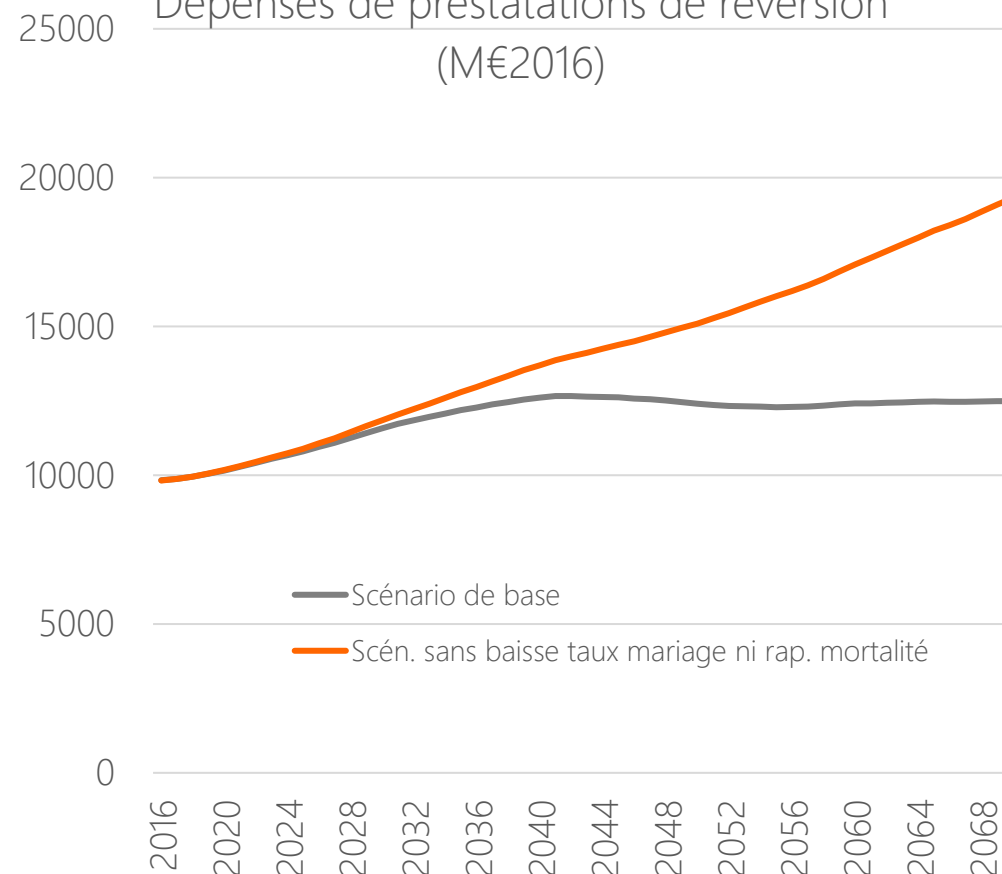
# Scénario sans évolution de la mortalité et taux de mariage

Dans ce scénario, la seule évolution ayant potentiellement un effet sur la réversion provient de l'amélioration des carrières professionnelles des femmes au fil du temps.

Effectif des prestataires femmes



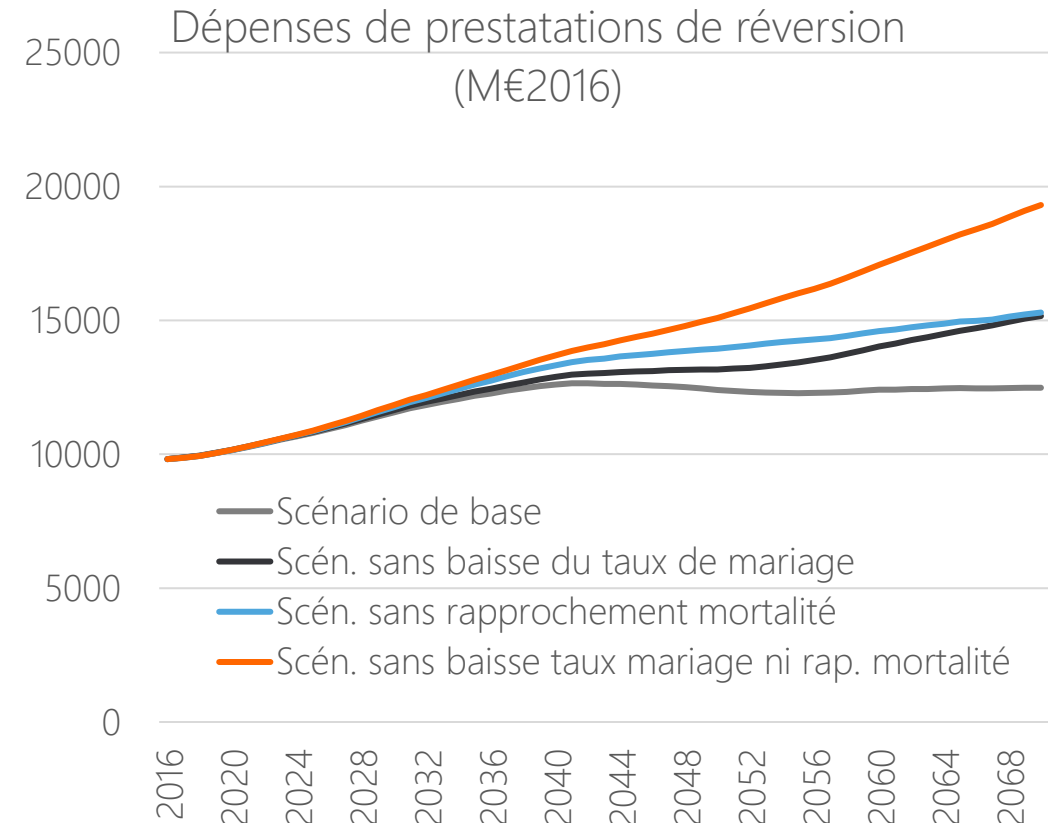
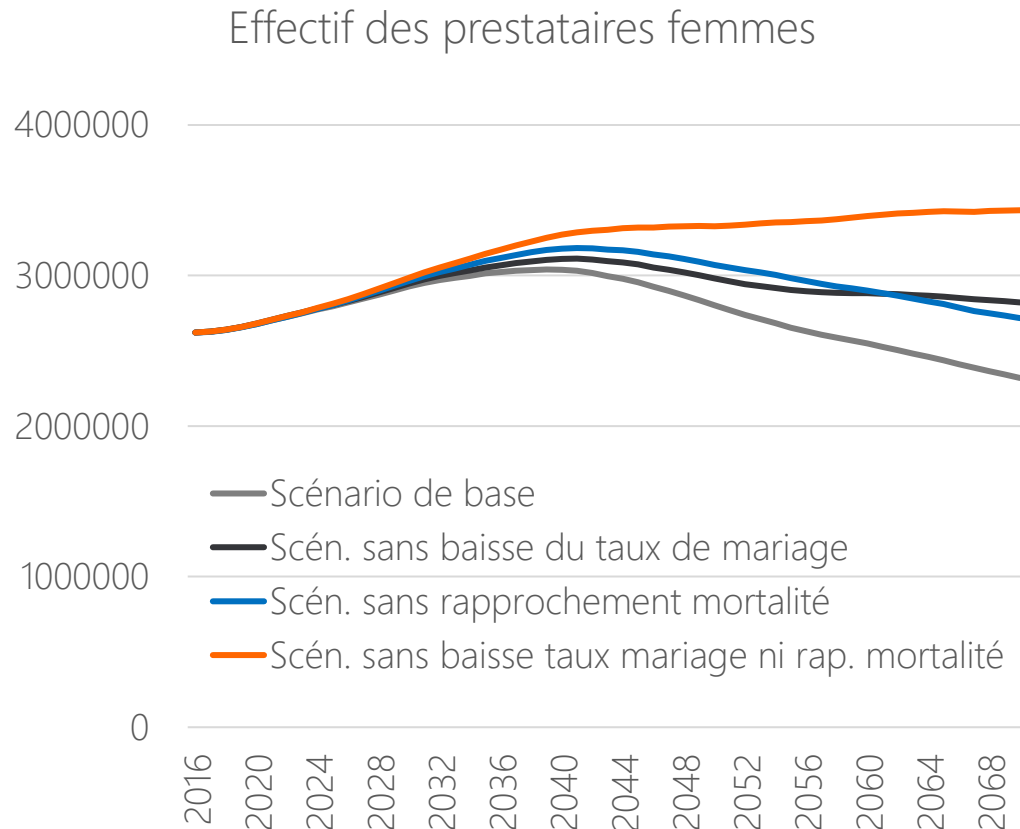
Dépenses de prestations de réversion (M€2016)



Le nombre de titulaires d'une retraite de réversion ainsi que les dépenses associées devraient être croissants sur toute la période de projection. Les dépenses doubleraient presque entre 2016 et 2070.

# Comparaison de scénarios

La comparaison des 4 scénarios étudiés permet de mettre en évidence que lorsque des paramètres sont neutralisés (taux de mariage et mortalité, leur combinaison), le nombre de prestataires et les dépenses de prestations poursuivent leur augmentation jusqu'en 2070. Ainsi, le scénario de base est le moins coûteux pour le régime général.



# Conclusions

- Le scénario de base prévoit une augmentation des bénéficiaires d'une pension de réversion jusqu'en 2040, suivie par une diminution.
- Dans cette étude, 4 scénarios ont été élaborés afin d'analyser si l'amélioration des carrières professionnelles des femmes entraînerait une diminution du recours à la réversion. Ces scénarios ont ainsi permis de neutraliser :
  - la diminution du taux de mariage
  - le rapprochement des espérances de vie masculine et féminine
- Lorsque ces paramètres sont neutralisés, le nombre de prestataires et les dépenses de prestations poursuivent leur augmentation jusqu'en 2070.
- La diminution de la part des bénéficiaires vue dans le scénario de base n'est pas due à l'amélioration des carrières des femmes, mais au seul effet des changements démographiques.
- Ainsi, le scénario de base est le plus avantageux pour le régime général.